



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



**PROGRAMME
DE GESTION DURABLE
DE LA FAUNE SAUVAGE
SWM PROGRAMME**

Bilan synthétique

Mise en œuvre et impacts 2018–2024

© FAO/Thomas Nicolon



Avec le soutien de



Financé par
l'Union européenne



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



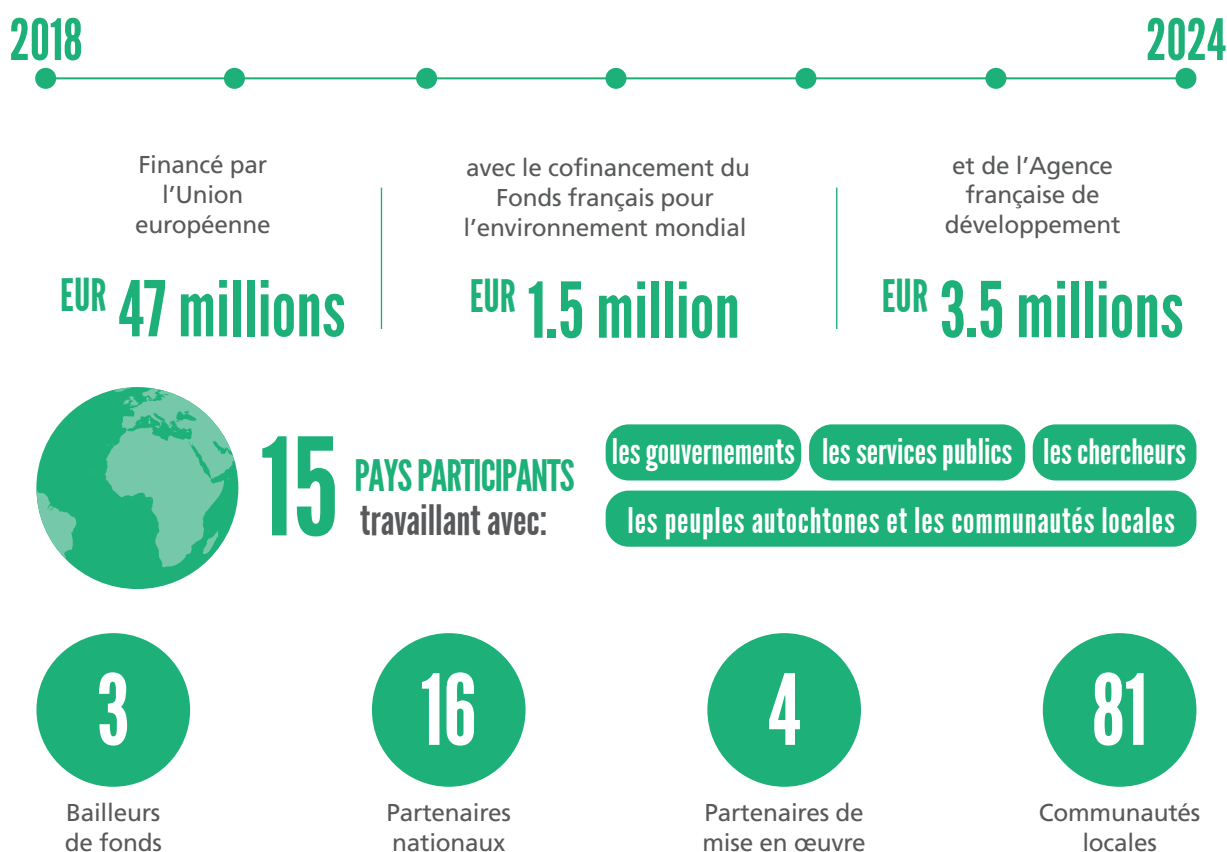
AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Aperçu du Programme de gestion durable de la faune sauvage

La publication de l'Union européenne de 2015 intitulée «Au-delà des éléphants: Éléments d'une approche stratégique de l'UE pour la conservation de la nature en Afrique»¹ a mis en évidence le besoin urgent de protéger la biodiversité tout en soutenant des moyens de subsistance durables. Pour relever ce défi, le Programme de gestion durable de la faune sauvage (SWM Programme)², lancé en 2018 et financé par l'Union européenne, a été mis en place pour développer des solutions répondant efficacement à ces enjeux globaux et interdépendants.

En suivant les principes centrés sur les populations et les stratégies axées sur les écosystèmes de l'initiative NaturAfrica de l'Union européenne³ lancée en 2021, le SWM Programme s'est efforcé de consolider la conservation de la faune sauvage tout en assurant l'équilibre nécessaire avec le bien-être des populations rurales par le biais d'une approche basée communautés locales et leurs droits (ABCD). Ce bilan synthétique met en évidence les acquis du programme de 2018 à 2024.

Les initiatives menées à l'échelle communautaire sont essentielles pour conserver la faune sauvage tout en améliorant la qualité de vie des populations vivant dans des zones rurales reculées. Entre 2018 et 2024, le SWM Programme a élaboré et testé des approches innovantes sur des sites pilotes stratégiquement sélectionnés dans 15 pays.



¹ Commission européenne: Direction générale de la coopération internationale et du développement, MacKinnon, J., Aveling, C., Olivier, R., Murray, M. et al. 2015. Au-delà des éléphants: Éléments d'une approche stratégique de l'UE pour la conservation de la nature en Afrique - Synthèse, Office des publications de l'Union européenne, Bruxelles. [Consulté le 8 avril 2024]. <https://data.europa.eu/doi/10.2841/891385>

² Voir: <https://www.fao.org/in-action/swm-programme/fr>

³ Voir: https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/programming/programmes/naturafrika_en?prefLang=fr

S'impliquer dans différentes régions du monde

Zones de chasse communautaires en milieu forestier	Aires de conservation communautaires en zone de savanes	Gestion des zones humides sahéliennes
--	---	---------------------------------------



L'objectif est de gérer durablement la chasse et la demande en viande sauvage en régulant l'offre, en promouvant des sources de protéines alternatives et d'autres moyens de subsistance et en réduisant la demande de viande sauvage en milieu urbain au Congo, au Gabon, au Guyana, à Madagascar, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en République démocratique du Congo.

37 000 km²
de forêt



L'objectif est de promouvoir l'utilisation légale et durable de la faune sauvage (par l'élevage de gibier ou l'écotourisme, par exemple) afin de réduire la pauvreté rurale tout en atténuant les conflits entre les humains et la faune sauvage au Botswana, en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe.

17 000 km²
de savane



L'objectif est de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les zones humides du Sahel, qui sont particulièrement importantes pour les populations d'oiseaux d'eau migrateurs, par le biais du Projet RESSOURCE, composante sahélienne du SWM Programme en Égypte, au Mali, au Sénégal, au Soudan et au Tchad.

32
grandes zones humides sahéliennes

Contexte

Principalement en zones forestières, défis dans le développement de l'élevage, forte dépendance à l'égard de la viande sauvage pour l'alimentation et les revenus, juridictions et utilisation des terres complexes, potentiel d'échanges de grande valeur/faible volume.

Principalement en zone de savanes, diversification économique, dépendance limitée à l'égard de la viande sauvage, valorisation de la faune sauvage et activités économiques, conflits entre humains et faune sauvage causés par les prédateurs et les éléphants, revenu collectif et partage plus équitable des bénéfices.

« Hotspots » de biodiversité, espèces d'oiseaux d'eau migrateurs mondialement menacées, écosystèmes essentiels pour l'atténuation du changement climatique et les activités économiques, et usage des oiseaux d'eau pour l'alimentation.

Aspects clés de la gestion des ressources

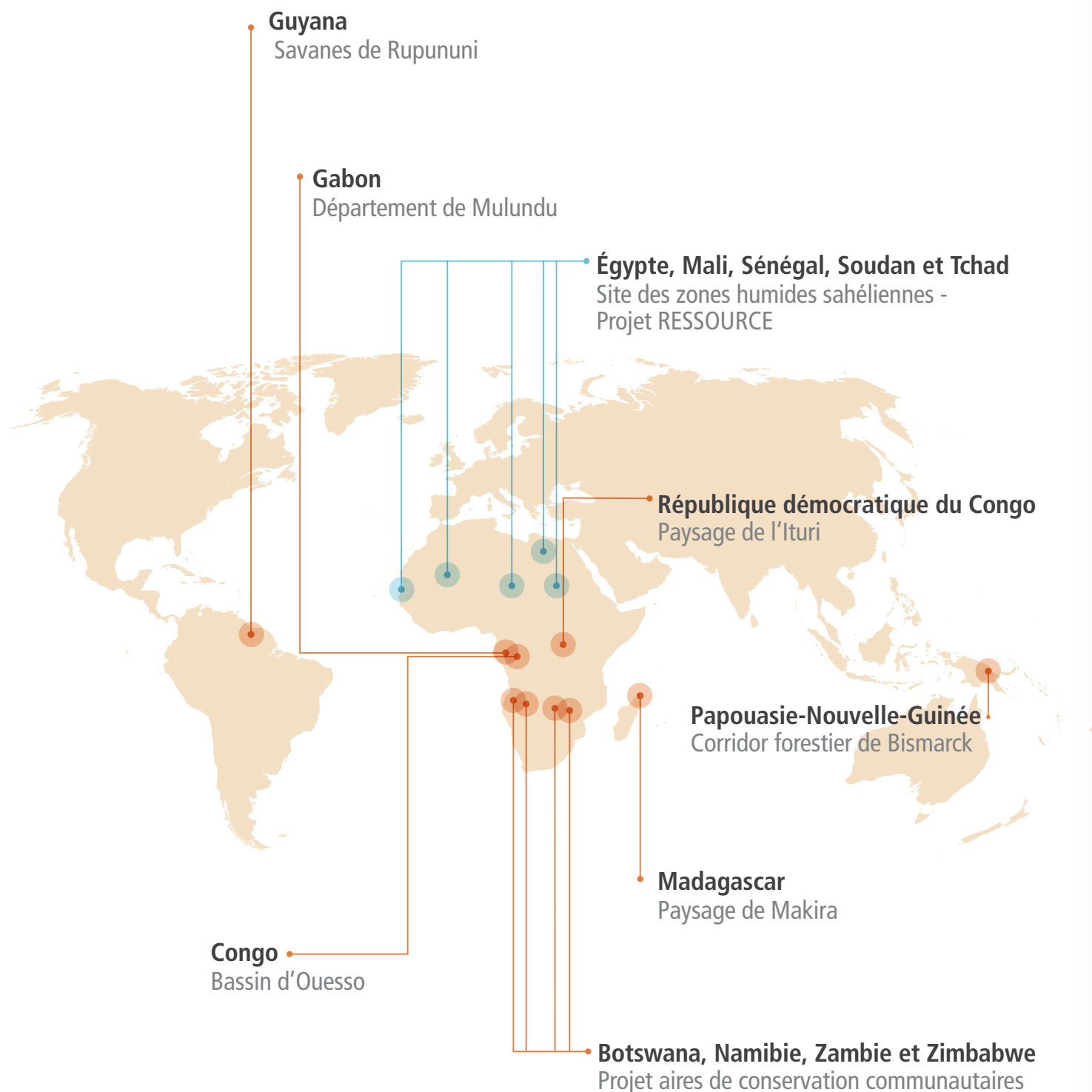
Partenariats de cogestion, pratiques de chasse durables, contrôle des prélèvements et du commerce, sources de protéines alternatives, renforcement des capacités, éligibilité des zones de chasse gérées de manière durable en tant qu'autres mesures efficaces de conservation par zone, chaînes de valeur légales de viande sauvage.

Partenariats commerciaux et de cogestion dans le tourisme et l'élevage de gibier, amélioration de la gestion du bétail et des chaînes de valeur, renforcement des capacités, éligibilité des aires de conservation communautaires en tant qu'autres mesures efficaces de conservation par zone, chaîne de valeur légale de la viande sauvage.

Renforcement des capacités et surveillance de la biodiversité, filières alternatives d'utilisation des ressources naturelles afin d'atténuer la pression sur les espèces sauvages, gestion communautaire des ressources des zones humides, gestion adaptative de la chasse pour un nombre limité d'espèces d'oiseaux d'eau.

⁴ Le Projet RESSOURCE signifie «Renforcement d'expertise au sud du Sahara sur les oiseaux et leur utilisation rationnelle en faveur des communautés et de leur environnement».

Zone géographique



Les frontières et les noms ou autres appellations qui figurent sur ces cartes n'impliquent de la part de la FAO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières et limites. Service de l'information géospatiale des Nations Unies. 2023. Carte du monde [Consultée le 9 septembre 2024]. <https://www.un.org/geospatial/file/3420/download? token=TUP4yDmF>

Résultats et impacts



Améliorer les cadres institutionnels et juridiques

Le SWM Programme a soutenu de façon ciblée le renforcement des législations nationales sur la gestion durable de la faune sauvage. Les profils juridiques des pays sont désormais disponibles sur la plateforme juridique du SWM Programme (voir: <https://www.swm-programme.info/fr/legal-hub>), qui a été lancée en 2021 pour faciliter l'accessibilité et la compréhension des lois et règlements au niveau national, ainsi que des normes et pratiques coutumières sur les sites d'intervention du SWM Programme, et leur reconnaissance par le droit législatif. La plateforme juridique intéresse de nombreux usagers, pas seulement des juristes, avec plus de 30 000 visiteurs en 2024, dont plus de la moitié sont originaires d'Afrique. En conséquence, les réformes législatives et politiques menées de façon participative par les gouvernements ont progressé de façon significative dans huit pays (Botswana, Gabon, Guyana, Madagascar, Congo, République démocratique du Congo, Tchad, Zimbabwe) en s'appuyant sur les connaissances locales et scientifiques. L'analyse juridique a également contribué à alimenter les rapports des conventions internationales ainsi que la mise en œuvre des décisions et des plans d'action pertinents.



Un atelier de consultation communautaire exploite la plateforme juridique du SWM Programme pour appuyer les réformes législatives au Zimbabwe.
© Eugenio Sartoretto

En bref

13

Profils juridiques de pays ont été publiés sur la plateforme juridique du SWM Programme

7

Analyses juridiques sectorielles ont été présentées aux gouvernements pour examen

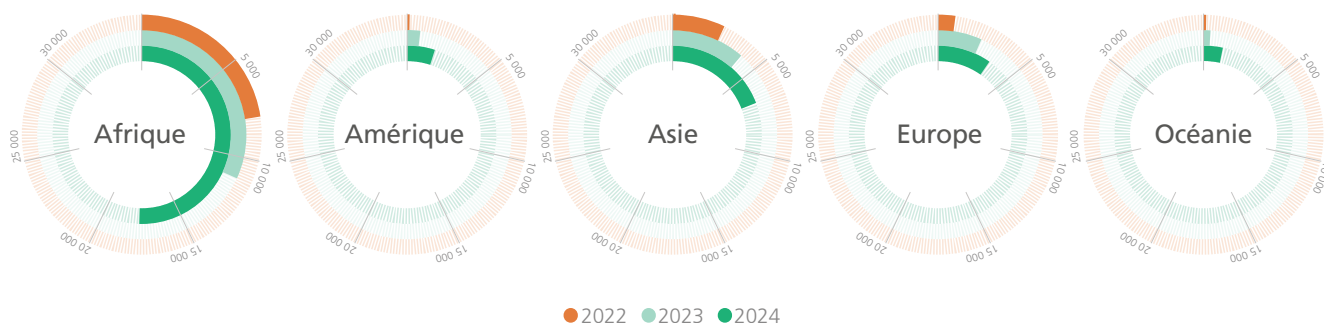
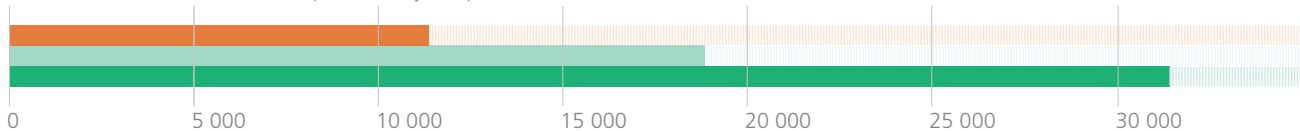
8

Pays ont utilisé les analyses juridiques et d'autres analyses techniques pour lancer ou éclairer des processus participatifs d'élaboration de politiques ou de réformes législatives afin d'améliorer la gestion durable de la faune sauvage

4

Textes législatifs et réglementaires ont été adoptés au Gabon pour permettre une gestion durable de la faune et des chaînes de valeur associées

Nombre total de visites de la plateforme juridique



Résultat 2



Améliorer la gestion de la faune sauvage terrestre et halieutique

Le SWM Programme a renforcé les systèmes de gestion adaptative de la faune sauvage par les communautés, notamment en transférant des droits de gestion aux communautés. Des progrès significatifs ont été réalisés dans la formation des communautés à la gouvernance des ressources naturelles et dans le soutien aux plans de gestion relatifs à l'utilisation des terres et à la chasse, en particulier au Gabon, au Guyana, à Madagascar, en Namibie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en République du Congo, au Sénégal et au Soudan. Des stratégies d'atténuation des conflits humains-faune sauvage ont été mises en œuvre là où la faune sauvage constitue une menace pour les communautés, et des outils tels que le monitoring de la faune par pièges photographiques ou des jeux de rôles visant à encourager une chasse durable ont été développés et testés.

10

Le SWM Programme a contribué à la mise en place de dix **arrangements institutionnels** nouveaux ou formels

Des candidatures ont été présentées pour trois **forêts communautaires** au Gabon.

En Afrique australe, une **zone d'utilisation polyvalente** (Botswana), une **aire de conservation communautaire** (Zambie) et un **fonds communautaire** (Zimbabwe) sont en cours de création conformément à la législation en vigueur.

29

Vingt-neuf **unités communautaires de gestion durable de la faune** ont renforcé leurs systèmes de gestion de la faune sauvage. La taille de ces unités varie d'un groupe de chasseurs à un ensemble de villages ou de terres communales

Deux **actes de conservation**, qui sont des contrats juridiquement contraignants entre clans, ont été signés en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

20
millions ha

Les programmes internationaux de **suivi des populations d'oiseaux** d'eau ont été soutenus dans plus de 20 millions d'hectares de zones humides sahéliennes (Égypte, Mali, Sénégal, Soudan, Tchad) grâce à des méthodes innovantes développées par le Projet RESSOURCE

Un **point de contrôle de la faune sauvage** cogéré dans le cadre du plan de gestion de la faune sauvage de Wapichan Wiizi (Guyana).

Les zones humides du delta intérieur de Khor Abu Habil (Soudan) ont été désignées comme **site Ramsar** couvrant une superficie de 946 400 ha.

En bref

Résultat 3



Améliorer l'offre en protéines alternatives

Le SWM Programme a directement soutenu la création de revenus et la production de protéines (par exemple, l'élevage de volailles, de chèvres, de bétail et d'insectes) comme substitut ou alternative à la consommation de viande sauvage. Le soutien a pris de nombreuses formes, notamment le renforcement des associations de producteurs, l'acquisition et la distribution d'intrants à moindre coût, l'amélioration de l'accès aux services vétérinaires, l'établissement de liens avec le secteur privé et la formation. Des progrès encourageants ont été réalisés, notamment au Guyana, à Madagascar, en République démocratique du Congo et au Zimbabwe.

7

Sept sites ont amélioré les techniques d'**élevage de volailles** et de bétail

5

Cinq groupes de **pisciculteurs** ont été créés en Zambie, dont un a été enregistré comme coopérative en 2022

200

Deux cents **micro-entreprises** ont été créées au Congo et en République démocratique du Congo

+1000

Plus de 1 000 ménages ont diversifié leurs **revenus** grâce au soutien du SWM Programme



Expérimentation et promotion de la culture du **nénuphar blanc** au Sénégal, avec des effets positifs pour les zones humides, les oiseaux d'eau et les revenus des femmes locales

En bref

Résultat 4



Veiller à ce que la consommation de viande sauvage devienne durable

Afin de comprendre la dépendance alimentaire vis-à-vis de la viande sauvage et d'explorer les alternatives possibles, le SWM Programme a mené des enquêtes sur la consommation et des analyses de filière pour comprendre les flux de viande sauvage commercialisée depuis les zones rurales vers les zones urbaines. Des campagnes de changement des comportements ont également été organisées dans certains pays pour faire en sorte que les niveaux de consommation de viande sauvage restent dans des limites durables et pour encourager la production ou la consommation de viande d'animaux d'élevage. Le SWM Programme a collaboré avec le Projet WILDMEAT (voir www.wildmeat.org/) pour analyser les niveaux et les moteurs de la consommation de viande sauvage en Afrique centrale.

En bref

13

Des enquêtes sur la **consommation** de viande ou de poisson sauvages et domestiques ont été menées, souvent pour la première fois, dans des villes et villages de 13 pays participants

4

Des **analyses des filières** liées à la viande sauvage ont été réalisées dans quatre pays (Congo, Gabon, Guyana, République démocratique du Congo)

3

Les **campagnes de changement de comportement** pour une consommation durable se sont concentrées sur trois pays (Congo, Guyana, Madagascar)

Résultat 5



Réduire les risques de propagation des agents pathogènes zoonotiques

En réponse aux préoccupations croissantes concernant les risques zoonotiques liés au commerce et à la consommation d'espèces sauvages lors de la pandémie de COVID-19, le SWM Programme a commencé à travailler sur les mesures «Une seule santé». Les activités se sont concentrées au Congo, au Gabon et au Guyana et ont débuté en février 2022. Elles comprennent la sensibilisation aux risques sanitaires liés aux espèces sauvages, la promotion d'une veille sanitaire communautaire et de systèmes d'alerte précoce, l'intégration de la viande sauvage dans les réglementations relatives à la sécurité alimentaire et le soutien à la recherche pour l'évaluation des risques zoonotiques.

En bref

1

Un **système pilote de surveillance communautaire** a été mis en place au Gabon



Des **études sur l'évaluation des risques zoonotiques** le long des filières de viande sauvage ont été réalisées au Congo et au Gabon



Une plateforme «**Une seule santé**» sur les zoonoses liées à la faune sauvage, y compris les protocoles d'évaluation des maladies zoonotiques et les mesures d'atténuation des risques, a été créée au Guyana

Approche basée sur les communautés et leurs droits (ABCD)

Le SWM Programme donne la priorité aux droits des populations locales dans la gestion de la faune sauvage, dans le but d'équilibrer les besoins de conservation avec l'utilisation de la faune sauvage pour la sécurité alimentaire et les pratiques culturelles. L'initiative a créé une approche axée sur les droits des communautés, qui identifie les gouvernements, les institutions et la société civile comme les responsables du respect et de la protection des droits des peuples autochtones et des communautés locales. Elle s'attache également à donner à ces communautés les moyens d'exercer et de revendiquer leurs droits. Reconnaisant l'importance de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale, le SWM Programme intègre ces principes dans toutes ses activités, garantissant une participation et des avantages équitables pour les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés.

À cette fin, le SWM Programme a mis au point des outils des garanties sociales, qui sont systématiquement utilisés, adaptés et documentés dans divers contextes. Cette démarche normalisée est particulièrement innovante pour les initiatives de conservation multipartites et multinationales.



En bref



Des procédures de **consentement libre, informé et préalable** (CLIP) ont été mises en œuvre dans tous les sites, et des accords de CLIP ont été signés et régulièrement renouvelés avec les communautés avec lesquelles le SWM Programme travaille



Six sites (Congo, Gabon, Guyana, Madagascar, Namibie, République démocratique du Congo) ont mis au point ou achèvent de mettre au point des **mécanismes** appropriés de **règlement des griefs** avec les communautés. Tous les autres sites ont entrepris l'élaboration de ces mécanismes de règlement



Des stratégies de promotion de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale ont été élaborées dans tous les sites



Une réunion communautaire participative du SWM Programme dans le village de Kwiop, en Papouasie-Nouvelle-Guinée.
© FAO/David Mansell-Moullin

Témoignages



Cristelle Pratt
Secrétaire générale adjointe pour l'environnement et l'action climatique à l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS)

« Promouvoir la gestion et l'utilisation durables de notre capital naturel tout en soutenant la conservation de la biodiversité est crucial et au cœur de mes responsabilités actuelles au service des 79 États membres de l'OACPS. Les recommandations et les leçons tirées du SWM Programme devraient permettre à l'ensemble de l'OACPS d'adapter et de reproduire certaines solutions viables. »



Chantal Marijnissen
Cheffe d'unité, Direction générale des partenariats internationaux, Commission européenne

« Le SWM Programme propose une approche intégrée pour aborder la question complexe de la conservation et de l'utilisation durable de la faune sauvage et joue un rôle important dans la mise en œuvre du cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité et la dimension internationale de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. »



Rosalie Matondo
Ministre de l'économie forestière, Congo
Lien vidéo (français)

« Cette plateforme [juridique] permet, à nous les décideurs, de voir quelles sont les évolutions que nous avons eues dans le cadre des textes législatifs et réglementaires en matière de gestion de la faune sauvage et des aires protégées, et cela nous permet aussi de nous remettre en cause et proposer les réformes dont nous avons parlé. »



Jacques Trouvilliez
Secrétaire exécutif, Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)

« Le Projet RESSOURCE comble les lacunes de nos connaissances sur les oiseaux d'eau en Afrique. Il apporte également un nouvel éclairage sur leur utilisation par les communautés locales, ce qui améliorera la gestion durable. Ce faisant, il contribue directement à la mise en œuvre des cinq objectifs du Plan stratégique de l'AEWA. »



Un événement du SWM Programme pendant la 27^{ème} session du Comité des forêts de la FAO à Rome (Italie).
© FAO/Roberto Cenciarelli

Partage de connaissances et apprentissage

Le SWM Programme dispose d'une approche globale de la gestion des connaissances et des activités de sensibilisation, qui est essentielle pour tenir les parties prenantes régulièrement informées des progrès accomplis et pour soutenir l'adoption de pratiques innovantes.

97

Publications

167

Histoires et articles d'actualité

2

Animations

64

Vidéos

22

Articles scientifiques

Études de cas sur l'innovation

Pour le SWM Programme, «l'innovation consiste à faire quelque chose de nouveau et de différent, par exemple résoudre un problème ancien d'une manière nouvelle, traiter un nouveau problème avec une solution éprouvée ou apporter une solution nouvelle à un problème nouveau» (Réseau innovation des Nations unies, 2019).



Jouez plus, vivez mieux!
Utiliser des jeux pour aider les adultes et les enfants à collaborer et à résoudre ensemble des problèmes complexes



Transformer l'analyse et l'information juridiques en un catalyseur de changement



Nouvelles approches pour l'engagement des Peuples Autochtones et des communautés locales en matière de gestion de la faune sauvage et de sécurité alimentaire



D'autres publications sont disponibles sur le portail de connaissances du SWM Programme:
www.fao.org/in-action/swm-programme/knowledge/fr

Progrès réalisés et prochaines étapes


La concrétisation des approches de gestion communautaire de la faune sauvage est un investissement de longue haleine. Une deuxième phase du SWM Programme a été approuvée en 2023 afin de consolider les initiatives communautaires et d'accroître l'impact et la durabilité des résultats actuels.

La deuxième phase du SWM Programme a reçu un financement supplémentaire de l'Union européenne (37 millions d'euros) pour la période d'août 2023 à juillet 2028. En outre, l'Union européenne a fourni 9 millions d'euros supplémentaires pour continuer d'appuyer les processus de réforme législative, d'étendre la plateforme juridique à de nouveaux pays et secteurs et de tester des méthodes innovantes pour mesurer la biodiversité. Un cofinancement supplémentaire est également recherché auprès du Fonds français pour l'environnement mondial et de l'Agence française de développement.

Le SWM Programme continuera à travailler avec les mêmes sites de base. Toutefois, l'accent sera davantage mis sur:

- La consolidation et l'enrichissement des modèles et outils de gestion de la faune sauvage conçus conjointement au cours de cette première période de mise en œuvre, ou la conception et la vérification d'autres modèles et outils sur de nouveaux sites.
- L'appui à l'élargissement au niveau national de modèles et d'outils dont l'efficacité a été prouvée, par des réformes politiques et juridiques ainsi que le renforcement des capacités, afin d'en accroître l'impact et la durabilité.

De nouveaux sites seront également ajoutés, notamment le Cameroun et la Mauritanie; et un nouveau projet régional sera mise en place pour étendre le SWM Programme en Asie et dans le Pacifique.



Les objectifs et la méthode de mise en œuvre de cette deuxième phase du SWM Programme viseront à assurer un plus grand transfert de compétences aux bénéficiaires locaux et nationaux pour la mise en œuvre des activités, afin de garantir une meilleure adoption et appropriation des outils et approches.

En Namibie, le SWM Programme travaille avec le WWF, les autorités publiques et les communautés afin de soutenir 12 aires de conservation communautaire au sein de corridors fauniques transfrontaliers.

© FAO/Manon Mispiratceguy

Le Programme de gestion durable de la faune sauvage

Le SWM Programme est une initiative internationale majeure qui vise à améliorer la conservation et l'utilisation durable de la faune sauvage dans les écosystèmes forestiers, les savanes et les zones humides. Il est financé par l'Union européenne et cofinancé par le Fonds français pour l'environnement mondial et l'Agence française de développement. Les projets sont dirigés et testés avec les gouvernements et les communautés dans 15 pays participants. L'initiative est coordonnée par un consortium dynamique de quatre partenaires: l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre de recherche forestière internationale et mondial d'agroforesterie (CIFOR-ICRAF), le Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et la Wildlife Conservation Society (WCS).

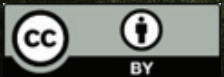
POUR EN SAVOIR PLUS

SWM-programme@fao.org

www.fao.org/in-action/swm-programme/fr

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne, du Fonds français pour l'environnement mondial et de l'Agence française de développement. Les opinions exprimées dans ce document ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de l'Union européenne, du Fonds français pour l'environnement mondial ou de l'Agence française de développement.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)